

BILAN d'ACTIVITES 2022

Table des matières

1 / FORMATIONS ARTISTIQUES et PEDAGOGIQUES - Effectifs et statistiques

A. Danse	3
B. Musique.....	4
1. Contexte d'évolutions.....	4
2. DNSPM-DE.....	4
3. Formation continue au Diplôme d'État de professeur de musique (FCDE)	5
4. DE de professeur de musique par la VAE.....	5
5. Insertion professionnelle et professionnalisation.....	6
6. Master Artistes des musiques traditionnelles	8

2 / POLITIQUE en MATIERE de RECHERCHE

A. Danse	8
B. Musique.....	9

3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE de l'ETABLISSEMENT

A. Accréditation 2022-2028 - Entrée en vigueur de la nouvelle maquette DNSPM-DE.....	9
B. Nouvelle convention avec l'Université Rennes2 : transformation du partenariat	10
C. Transition environnementale, égalité entre les femmes et les hommes, accessibilité	11
1. Transition environnementale.....	11
2. Égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les violences sexuelles et sexistes.....	11
3. Accessibilité	12
D. Dossier DNSPM valant grade licence	12
1. Des conditions circonstancielles.....	13
2. Des conditions structurelles.....	13
E. Vers un plan national stratégique supérieur culture	14
F. Conseil Artistique et Scientifique	14
G. Formation professionnelle	14
1. Certification Qualité Qualiopi.....	14
2. Bilan pédagogique et financier 2022.....	15
H. Ressources humaines.....	15
1. Mouvements de personnel permanent	15
2. Actualités notables en 2022	16
I. Démarche qualité.....	16
1. Évaluation des enseignements par les étudiantes et étudiants et instances de perfectionnement (EEE) 16	
2. Égalité, lutte contre les VHSS	16
3. Transition écologique : leviers d'action en faveur de la diminution de l'empreinte carbone	17

4 / RELATION à l'ÉTUDIANT

A. Diversité de la population étudiante, statistiques genrées	18
B. Conditions de vie.....	18
C. Participation des étudiantes et étudiants à la gouvernance	19

5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES et INTERNATIONALES

A. Mobilités internationales	21
1. Des freins techniques	21
2. Mobilités ERASMUS+ entrantes.....	21
3. Mobilités ERASMUS+ sortantes.....	21
4. Participation aux conférences.....	22
B. Autres partenariats internationaux.....	22

Liste des annexes (à télécharger dans le document)

- Temps forts danse
- Document d'informations-VAE pour l'obtention du DE Musique
- Données DE Musique VAE depuis 2012
- Enquête de la DARES (ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion) dans le cadre du «protocole de transmission des données sur les personnes candidates et accédant à la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)»
- Enquête interne post diplôme 2022 sur les diplômés 2019
- Fiches bilan et rapport d'activités des projets de recherche POEMS & [re]sources & [re]créations (2)
- Programme TREUZKAS#4 2022
- Nouvelles maquettes accréditées DNSPM-DE (2)
- Convention Université Rennes2 – Le Pont Supérieur
- Certification Qualiopi
- Bilan pédagogique et financier 2022 de la formation professionnelle
- Synthèse RSU 2022
- Statistiques genrées diplômés 2022 du Pont Supérieur
- Fiche référent handicap
- Protocole d'entente, accord-cadre entre l'École de Danse de Québec, le Cégep Sainte Foy de Québec, le Pont Supérieur

INTRODUCTION

L'année 2022 aura été marquée par une gestion budgétaire rigoureuse, tout en maintenant le même niveau d'activités liées, conformément à l'habilitation et à l'accréditation en cours. Après l'année 2021 marquée par les impacts financiers de la crise sanitaire du Covid-19 et de l'emménagement du département musique dans les nouveaux locaux à Rennes, on peut relever que des efforts financiers très importants ont été faits sur le budget 2022 pour agir sur le niveau de dépenses et atteindre l'objectif visé d'une 1ère étape de reconstruction d'un fonds de roulement. En vue d'assurer la soutenabilité budgétaire de l'établissement, tout en maintenant une qualité de service au regard des missions assignées à l'EPCC, s'agissant de la mise en œuvre d'une politique publique nationale de l'enseignement supérieur culture spectacle vivant, il conviendrait que les efforts portent également sur les recettes, notamment par une évolution du niveau des contributions qui sont restées à l'identique depuis la création de l'EPCC il y a 12 ans.

L'année 2022 aura vu aussi la mise en œuvre des nouvelles maquettes DNSPM-DE à partir de septembre, suite à l'arrêté d'accréditation 2022-2028. Le département musique aura été marqué par plusieurs événements : le départ à la retraite du directeur Ludovic Potié et la nomination pour une longue période d'intérim de direction du département musique de Marc Clériver, une restructuration-rationalisation de l'encadrement pédagogique, l'instauration du fonctionnement régulier du conseil pédagogique musique faisant office de conseil de perfectionnement pour les formations musique.

1 / FORMATIONS ARTISTIQUES et PEDAGOGIQUES – Effectifs et statistiques

A. Danse

Effectifs 2022-2023

Promo 23 (2^{ème} année)

En danse contemporaine : 12 étudiantes, étudiants et stagiaires en danse contemporaine

En danse jazz : 12 étudiantes, étudiants et stagiaires en danse jazz

Effectif global : 24

Promo 24 (1^{ère} année)

En danse contemporaine : 8 étudiantes, étudiants et stagiaires

En danse jazz : 12 étudiantes, étudiants et stagiaires

Effectif global : 20

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 14 stagiaires

En danse jazz : 14 stagiaires

Effectif global : 28

Résultats aux épreuves 2022

Épreuves de pédagogie (2^{ème} année)

En danse contemporaine : 11 candidates et candidats présentées 10 obtentions

Taux de réussite : 91 %

En danse jazz : 11 étudiantes, étudiants et stagiaires 11 obtentions

Taux de réussite : 100 %

Effectif global : 22

Taux de réussite moyen : 95,45 %

Épreuves théoriques (1^{ère} année)

En danse contemporaine : 6 étudiantes, étudiants et stagiaires

En danse jazz : 13 étudiantes, étudiants et stagiaires

Effectif global : 19

Taux de réussite moyen : 87 %

Option danse jazz : 13 candidates et candidats, 9 obtentions soit 69 %
Option danse contemporaine : 5 candidates et candidats, 5 obtentions soit 100 %

Taux de réussite moyen : 87 %

*UV histoire de la danse : 17 candidates et candidats, 14 obtentions soit 82 %

*UV anatomie et physiologie : 17 candidates et candidats, 15 obtentions soit 82 %

*UV formation musicale : 18 candidates et candidats, 17 obtentions soit 94 %

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 12 étudiantes, étudiants et stagiaires

En danse jazz : 15 étudiantes, étudiants et stagiaires

Effectif global : 27 étudiantes, étudiants et stagiaires

Taux de réussite moyen : 89 %

Les formations du département danse se construisent dans une dynamique de relations entre les projets artistiques et les outils du pédagogique.

([temps forts en annexe](#))

Ainsi en 2022 les étudiants, étudiantes et stagiaires du département danse ont pu travailler avec les chorégraphes et artistes interprètes suivants : Ingrid FLORIN, Yvann ALEXANDRE, Lise FASSIER, Vincent BLANC, James CARLES, Emmanuel JOB, Pierre BOLO, Annabelle LOISEAU, Rosine NADJAR, Catherine LEGRAND et Lydia WAGERER-LINA CRUZ.

La rencontre avec des œuvres plurielles dans le cadre du projet de recherche POEMS, adoubé par la DGCA et décrit plus bas, vient compléter ce rapport entre la création et la pédagogie.

B. Musique

1. Contexte d'évolutions

Locaux

Après l'installation dans les nouveaux locaux sur le site du Blossé à Rennes (quartier en ZUP) fin août 2021, au 3ème étage d'un bâtiment partagé (1/6ème du bâtiment) avec le conservatoire à rayonnement régional de Rennes, l'année 2022 a été une première année de fonctionnement et de prise en main des espaces affectés au Pont Supérieur comportant le foyer des étudiantes et étudiants, 4 grandes salles de cours, 8 salles de travail individuel, et des bureaux de l'administration.

Une convention pédagogique et artistique entre les deux structures ainsi qu'une convention d'utilisation des locaux a été établie entre la ville de Rennes, via la direction du conservatoire, et l'EPCC PS Bretagne Pays de la Loire – Le Pont Supérieur. La réservation de salles de cours et de monstration auprès du CRR reste encore compliquée et instable.

Direction

Le directeur du département musique, Ludovic Potié est parti en disponibilité à partir du 1^{er} août 2022. Marc Clérvet, directeur adjoint, a été désigné directeur par intérim à partir du 1^{er} septembre 2022. Une procédure de recrutement sera mise en place à partir du premier semestre 2023.

2. DNSPM-DE

Suite au nouvel arrêté d'accréditation (mai 2022), la nouvelle maquette DNSPM-DE est entrée en vigueur en septembre 2022 avec une nouvelle convention de partenariat avec l'Université Rennes2. (voir partie 3 gouvernance et pilotage de l'établissement).

La formation initiale en trois années a accueilli à partir de septembre 2022, 59 étudiantes et étudiants en DNSPM et 14 en année de préparation du Diplôme d'État de professeur de musique.

DNSPM année universitaire 2022-2023 :

DNSPM/Licence 1 : 18 étudiantes et étudiants (6 en classique à contemporain, 6 en musiques actuelles amplifiées, 4 en musiques traditionnelles et 2 en chant lyrique).

DNSPM/Licence 2 : 18 étudiantes et étudiants

DNSPM/Licence 3 : 23 étudiantes et étudiants

DE : 14 étudiantes et étudiants

Nombre de lauréates et lauréats en juin/juillet 2022 :

13 DNSPM – taux de réussite 61,90%

12 DE – taux de réussite 63,15%

3. Formation continue au Diplôme d'État de professeur de musique (FCDE)

Nombre de diplômés 2020-2022 FCDE : 11 (100% de réussite)

Nombre de diplômés 2020-2022 par la VAE : 29 Validations totales sur 49 (taux de réussite 59%)

A partir de septembre 2022, Anne-Guenoux, coordinatrice de la formation initiale DE musique a été recrutée pour succéder à Yves Jensen (vacataire pendant 21 ans, parti à la retraite) et coordonner les trois formations du DE (FCDE, FIDE et VAE) dès septembre 2022. Un tuilage entre Yves Jensen et Anne-Laure Guenoux a eu lieu à la rentrée 22-23 pour établir un bilan de la formation continue, écrire la nouvelle maquette pédagogique après la validation du dossier d'accréditation par le CNESERAC en avril 2022 et constituer de nouvelles procédures administratives. Ce temps de travail a été nécessaire pour la création de nouveaux outils de traçabilité des études, comme suite à l'audit de l'AFNOR pour la certification QUALIOPI, qui s'est déroulé début mai 2022. A la suite de cet audit, 2 alertes ont été posées par l'auditeur sur des procédures qui seront vérifiées dans un délai de 18 mois.

Des nouvelles modalités de concours d'entrée ont été élaborées à l'automne 2022 puis mises en place au printemps 2023. Une nouvelle promotion 2023-2025 de stagiaires de la formation professionnelle sera accueillie à partir de septembre 2023.

4. DE de professeur de musique par la VAE

Depuis 2012, le Pont Supérieur propose un accès au Diplôme d'État de professeur de musique par la Validation des acquis et de l'expérience. En juin 2022, les tarifs de la VAE ont été modifiés (à la hausse) par délibération de façon à être davantage en cohérence avec les tarifs pratiqués à l'échelle du territoire national par les autres pôles d'enseignement supérieur.

A l'automne 2022, le Pont Supérieur a relancé une campagne de pré-inscription en ligne du lundi 17 octobre 2022 au lundi 12 décembre 2022 – dossier de recevabilité (livret 1). Les jurys de livret 2 auront lieu à partir de janvier 2024.

Sur la campagne (en cours) ouverte fin 2022 et qui se poursuit en 2023-2024, le Pont Supérieur aura reçu :

- 130 demandes d'étude de recevabilité
- 94 personnes sont recevables au livret 1 (cette recevabilité est valable « à vie »)

65 personnes reçues au livret1 sont actuellement en « accompagnement ».

Pour la constitution du livret 2 et la préparation à l'entretien, le candidat ou la candidate a la possibilité de participer à un module de formation continue : l'accompagnement méthodologique (23h, principalement en collectif). Cet accompagnement est facultatif. L'accompagnement méthodologique n'est pas un travail sur les contenus, sur les attendus du référentiel du Diplôme d'État. Le niveau de chaque personne candidate par rapport aux savoirs, savoir-faire et consciences des enjeux, pour l'ensemble des attendus du diplôme, ne peut être développé par une formation aussi courte, dont ce n'est pas l'objet. Pour information, les formations menant au Diplôme d'État, en formation continue comme en formation initiale, qui permettent d'atteindre le niveau attendu en au moins 2 années, ont-elles une durée de 1350h.

Le Pont Supérieur proposera une session d'accompagnement méthodologique d'avril et octobre 2023. Le coût de l'accompagnement (600 euros) fait partie des dépenses afférentes à la procédure VAE et peut donc donner lieu à financement (éligible au CPF, OPCO, employeur, Région & Pôle Emploi...)

Annexes :

- [Document d'informations-VAE au Pont Supérieur](#)
- [Données DE Musique VAE depuis 2012](#)
- [Enquête de la DARES](#) (ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion) dans le cadre du « protocole de transmission des données sur les personnes candidates et accédant à la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ».

Le Pont Supérieur accueille des candidates et candidats au DE VAE de la France entière, dont une grande partie d'Ile-de-France.

5. Insertion professionnelle et professionnalisation

([enquête en annexe](#))

Au Pont Supérieur, le sujet de l'insertion professionnelle se décline de façon différenciée en matière d'études supérieures spectacle vivant.

En danse, la formation au Diplôme d'État de professeur de danse implique des partenariats forts avec des structures d'enseignement spécialisées publiques (les conservatoires classés territoriaux) et privées (écoles de danse privées) qui accueillent les étudiantes et étudiants en tutorat pédagogique.

En musique, l'insertion professionnelle est plus protéiforme. Le caractère très hétéroclite des écosystèmes professionnels questionnés et les positionnements artistiques très diversifiés des étudiantes et étudiants exigent des suivis très fins et personnalisés.

Le Pont Supérieur – en conformité avec le nouvel arrêté du DNSPM de novembre 2022 qui conforte le DNSPM en un diplôme professionnalisant – souhaite renforcer et encadrer le processus d'insertion professionnelle pour le DNSPM. Le frein essentiel vient des moyens financiers dont il dispose compte tenu des frais annexes engendrés par la modélisation et la pérennisation du dispositif, tels que :

- Frais de déplacement et d'hébergement des étudiantes et étudiants.
- Frais de location de salles et d'équipements.
- Frais techniques de personnels (régie plateau, son, lumière et captation) cachets artistiques.
- Frais du portfolio (photos, captations, notes d'intentions, présentations).
- Frais de communication en lien avec les partenaires professionnels (affiches, réseaux sociaux, site internet, listes de diffusion).
- Heures d'accompagnement (conseil et professionnalisation).

L'insertion professionnelle en musique revêt chaque année des formes variées au sein de dispositifs très divers :

1. Accompagnement de professionnalisation des projets des étudiantes et étudiants (aide à la structuration, accompagnement d'un projet collectif tel un ensemble).
2. Expérience professionnelle au sein d'une programmation d'une structure de diffusion et de création (Opéra de Rennes, Amzer Nevez, Ensemble Sillages), d'un orchestre professionnel institutionnel (Orchestre National de Bretagne, Orchestre National des Pays de la Loire, ...) mais aussi de programmations dans divers festivals de l'interrégion (Classique au large, Les Folles journées, Autres Mesures...).
3. Accueil en résidence et programmation du projet de fin d'études des étudiantes et étudiants dans des structures de diffusion conventionnées avec le Pont Supérieur :
 - a. Le Nouveau Pavillon à Bouguenais pour les étudiantes et étudiants en musiques traditionnelles
 - b. L'Antipode, Rennes, scène de musiques actuelles pour les étudiantes et étudiants en musiques actuelles amplifiées
 - c. L'Opéra de Rennes pour les chanteurs et chanteuses lyriques

d. La Fonderie au Mans pour les étudiantes et étudiants en classique à contemporain.

4. Accompagnement des anciens (étudiantes et étudiants) et de leur projet durant les deux ans qui suivent leur fin d'études, dans l'écosystème professionnel choisi (lettres de recommandation, propositions de programmation, aide à l'inscription à des concours, à des appels à projet)

Le Pont Supérieur a repéré l'étape particulière située à l'articulation entre la préparation finale du projet artistique et l'insertion de l'étudiant dans son futur écosystème professionnel. Le dossier d'AMI Culture Pro déposé en ce sens en 2022 n'a malheureusement pas reçu de réponse positive.

Les modules de la nouvelle maquette DNSPM-DE du Pont Supérieur, dédiés à la professionnalisation (validés par le processus d'accréditation 2022-2026).

L'ensemble de ces modules d'unités d'enseignement sont regroupés sous un bloc dénommé « Culture métier », ils représentent au total 275 heures de formation pour un total de 49 crédits européens ECTS.

« Culture métier » regroupe les modules suivants :

Intégrité physique

Intégrité morale

Environnement socio-professionnel

Sa prise de parole, sa présentation

Découverte des pratiques pédagogiques

Spécificités artistiques de l'enseignement musical

Intervention artistique participative en milieu scolaire

S'engager

Communiquer

Se structurer administrativement

Définir, préciser son projet artistique et personnel

Remarque : les données du tableau ci-dessous ne comprennent pas tous les moments de mise en situation professionnelle de création-interprétation « au plateau » en conditions professionnelles (en partenariat avec des structures professionnelles du spectacle vivant) et en public, ainsi que les modules dédiés à la captation/enregistrement/vidéo, aux nouvelles technologies ou à l'apprentissage de la scène regroupées sous d'autres blocs.

	Nombre heures pour les semestres 1,2,3	Crédits ECTS	Nombre d'heures pour les semestres 4,5,6	Crédits ECTS	Nombre total d'heures	Nombre total de crédits ECTS
Intégrité physique						
Intégrité morale						
Environnement socio professionnel						
Découverte de pratiques pédagogiques						
Spécificités artistiques de l'enseignement musical						
Intervention artistique participative en milieu scolaire						
S'engager						
Sa prise de parole, sa présentation						
Communiquer						
Se structurer administrativement						
Définir, préciser son projet artistique et personnel						
TOTAL	143	21	132	28	275	49

6. Master Artistes des musiques traditionnelles

La seconde promotion du master Artistes des musiques traditionnelles est arrivée à son terme en juin 2023. Sur les 9 étudiantes et étudiants de la promotion en master Artistes des musiques traditionnelles :

- 1 a abandonné.
- 4 ont terminé complètement et avec succès (projet artistique et mémoire soutenu).
- 1 a soutenu son projet artistique et demandé un délai pour soutenir son mémoire.
- 3 ont sollicité des délais pour soutenir leurs projets et leurs mémoires en 2023.

Cette seconde promotion a été l'occasion de tester un format de présentation des projets artistiques dans une même unité de lieu et de temps. Il a été proposé aux étudiantes et étudiants de donner leur première de projet artistique devant jury sur deux jours dans l'auditorium Césaria Evora du Conservatoire de Rennes. Une équipe technique rémunérée par le Pont Supérieur était mise à disposition des étudiantes et étudiants et de leurs musiciens accompagnateurs. Les stagiaires de la formation professionnelle continue ont été rémunérés pour leur prestation.

Cette solution présente les avantages de réduire les coûts de jurys et de déplacement et de conserver un jury unique pour tous les étudiantes et étudiants. Elle présente les inconvénients de devoir payer une équipe de techniciens et de perdre un lien avec les salles de programmation, qui restent cependant très difficiles à mobiliser. Elle sera conservée pour les prochaines années tout en laissant la possibilité aux étudiantes et étudiants qui se font accompagner par un lieu de diffusion d'inviter le jury à une autre date.

La troisième promotion du master Artistes des musiques traditionnelles a été recrutée en juin 2022. 7 personnes ont intégré le master (6 hommes et 1 femme) dont 3 en formation continue et 4 en formation initiale.

2 / POLITIQUE en MATIERE de RECHERCHE

A. Danse

Lauréat en 2021 d'un appel à projet du ministère de la Culture «Recherche dans les écoles supérieures culture spectacle vivant », le département danse du Pont Supérieur déploie le projet de recherche POEMS (Pédagogie–Œuvre– Expérience–Médiation–Sensible), conduit avec trois autres partenaires que sont le CCNN, le département des sciences de l'éducation de l'Université de Nantes et le CREN. Son laboratoire de recherche en éducation, se propose de questionner le rapport aux œuvres appréhendées comme réservoir de ressources plurielles aux fins de l'expression artistique, de la médiation et de l'enseignement. ([bilan en annexe](#))

Il s'agit, dans ce contexte, d'identifier des compétences transversales qui, au-delà des exigences propres à chaque domaine d'intervention, soient mobilisables pour :

- Répondre aux besoins des structures partenaires du projet (les danseurs et médiateurs du CCNN, les enseignants-chercheurs et étudiantes et étudiants du CREN-DSDE, les artistes intervenants, pédagogues et étudiantes et étudiants du Pont Supérieur).
- Contribuer à l'enrichissement des processus de formation et des modes d'action, à faciliter les évolutions de carrière, dans une prise en compte permanente des enjeux sociétaux actuels : 100% EAC, rôle de la corporéité sensible dans l'éducation et la médiation, analyse de l'activité pour développer la réflexivité professionnelle et le pouvoir d'agir des acteurs impliqués.

C'est lors des Rencontres TRANSMETTRE les 30 et 31 mars 2023 au CCN de Nantes que la restitution du processus et de ses résultats seront partagés selon différents formats associant ateliers conduits par les étudiantes et étudiants, tables rondes thématiques, conférences dansées, retours d'expériences vécues et déploiements effectifs et à venir au sein des institutions partenaires.

B. Musique

Lauréat en 2021 d'un appel à projet du ministère de la Culture « Recherche dans les écoles supérieures culture spectacle vivant », le département musique du Pont Supérieur a finalisé le projet de recherche [Re]sources et [Re]créations (en partenariat avec Athénor, Dastum et l'Université Rennes2) le 10 novembre 2022.

Treuzkas#4 fut la journée de clôture du projet de recherche [Re]Sources et [Re]création au Pôle Numérique Rennes Villejean en partenariat avec Dastum et l'Université de Rennes2.de l'Université de Rennes2.

([Bilan](#) et [programme Treuzkas#4](#) du 10 novembre 2022 en annexe)

Valorisation de la recherche

Enfin, les mémoires de recherche et les réalisations artistiques des étudiantes et étudiants en master Artistes des musiques traditionnelles sont un des axes privilégiés pour développer la recherche-crédation et valoriser les travaux de recherche. Ainsi la création artistique "Galv an dans" de Gurvan Le Dréano, sonneur de bombarde et concepteur de paysage sonore est une performance qui mêle danse et musique avec le danseur Anthony Prigent (création juillet 2022); Ce travail de recherche vise à dégager des éléments de didactique de la création artistique dans le champ des musiques traditionnelles de Bretagne.

A noter : quatre étudiants du Pont Supérieur pourraient être accueillis une semaine en résidence à la maison du Bélé en Martinique en janvier 2023, dans le cadre d'un dispositif porté et à l'initiative par la DAC Martinique, qui vise à analyser les processus en recherche-crédation entre danseurs et musiciens.

3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE de l'ETABLISSEMENT

A. Accréditation 2022-2028 - Entrée en vigueur de la nouvelle maquette DNSPM-DE

(maquettes [DNSPM](#) et [DE](#) en annexe)

Dans la suite du dossier d'accréditation 2022-2028, la directrice générale a été entendue devant le CNESERAC le 11 février 2022 ; celui-ci s'est prononcé pour un renouvellement de l'accréditation du Pont Supérieur.

Le 10 mai 2022 : réception de l'arrêté d'accréditation 2022-2028 ainsi que le courrier du sous-directeur des enseignements spécialisés et supérieur et de la recherche notifiant les préconisations du ministère de la Culture.

La conclusion de l'avis relatif au projet pour la prochaine période d'accréditation est la suivante :

« Le projet présenté par le Pont Supérieur est bien construit. Il répond en grande partie aux remarques et préconisations émises lors de la phase d'évaluation. Les problèmes sont bien identifiés, et les perspectives d'évolutions sont cohérentes et justifiées ».

Préconisations émises par le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturelle (CNESERAC) réuni en section permanente le 11 février 2022. La section permanente du CNESERAC s'est appuyée sur l'expertise du comité de travail et formule les observations suivantes :

- Consolider et préciser les objectifs et modalités de fonctionnement du conseil pédagogique du département musique nouvellement créé.
- Rendre effectif l'accueil des publics en situation de handicap (ou poursuivre le travail initié sur l'accessibilité des formations aux publics en situation de handicap).
- Poursuivre les démarches entreprises concernant l'accessibilité des étudiantes et étudiants aux services de santé universitaires.

La nouvelle maquette DNSPM-DE est entrée en vigueur en septembre 2022.

Les spécificités pédagogiques des formations musique sont :

- Une grande transversalité entre les esthétiques/domaines et les domaines, ce qui viendra nourrir les cours collectifs.
- Une autonomie importante laissée aux étudiantes et étudiants notamment pour des phases d'expérimentations et de créations.
- Une place importante laissée à la professionnalisation avec des cours pouvant prendre exemple sur des cas précis (témoignages en milieu professionnel) ou les expériences de structuration que les étudiantes et étudiants peuvent rencontrer.
- Une formation répondant aux critères de l'enseignement supérieur et adossée à la recherche.

B. Nouvelle convention avec l'Université Rennes2 : transformation du partenariat

(convention en annexe)

La mise en œuvre de la nouvelle maquette musique du Pont Supérieur a permis de transformer la nature du partenariat avec l'Université Rennes2 qui a abouti à l'accord suivant :

Chaque semestre, une UE du DNSP/DE intitulée « Se cultiver, Analyser, Rechercher » est en partie constituée de cours assurés par le corps enseignant de l'Université Rennes2 pour répondre au référentiel du DNSPM valant grade licence. Tout au long du DNSPM, l'UE2 « Se cultiver, analyser, rechercher » fait intervenir des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université Rennes2 pour les modules (réunis au sein de l'UE2) suivants : « culture générale musicale », « initiation à la recherche », « pratiquer une langue ».

L'apport de l'Université Rennes2 au Pont Supérieur consiste dans 108 heures de cours magistraux, 24h de TD et 12 heures de coordination entre le Pont Supérieur et l'université (la moitié), soit un total de 144 heures ETD.

L'apport par le Pont Supérieur consiste dans le financement de l'UEO (unité d'enseignement d'ouverture) « analyse musicale au pôle d'enseignement supérieur Bretagne Pays de la Loire » pour les étudiantes et étudiants en musicologie souhaitant suivre les cours d'analyse et d'analyse appliquée au Pont Supérieur (soit 72 heures par esthétique, dont 24 en musiques traditionnelles, 24 en MAA, 24 en CAC et par semestre).

Comme prévu à l'article 11 de cette nouvelle convention, celle-ci "pourra être amendée à chaque fin d'année universitaire, par voie d'avenant en fonction des besoins identifiés par chaque établissement et à la faveur de la prise en compte des évaluations de enseignements".

Cette nouvelle convention sous-tend la fin de la valorisation financière à compter du 1er janvier 2023 et la mise en place d'une facturation de 135h de cours spécifiques (anglais...), et de la moitié de la coordination entre le Pont Supérieur et l'Université et des droits d'inscription pour l'accès aux services de documentation pour l'ensemble des étudiantes et étudiants en DNSPM-DE.

Le partenariat auquel nous avons abouti est un partenariat « gagnant gagnant » pour chacune des parties, à savoir :

Pour l'Université Rennes2

- Elle peut continuer à comptabiliser les étudiantes et étudiants du Pont Supérieur dans ses statistiques. Il a été convenu d'un commun accord, que les étudiantes et étudiants du Pont Supérieur restent inscrits administrativement à l'Université Rennes2 (sans frais d'inscription).
- Elle peut nous envoyer des étudiantes et étudiants pour suivre des cours du Pont Supérieur notamment sur le volet pratique instrumentale et artistique, en tout petit collectif (ce qui est différent des ensembles amateurs proposés) et analyse appliquée. (apprentissage d'éléments théoriques par « le faire »).
- C'est la possibilité offerte pour que certains de leurs professeurs fassent valoir dans leur service d'enseignement les heures des cours au Pont Supérieur.

Pour le Pont Supérieur

- Il peut répondre aux exigences du cahier des charges Licence du MESRI en particulier relativement au point de la présence d'enseignants chercheurs dans la formation au DNSPM valant grade licence.
- Cela permet aux étudiantes et étudiants d'avoir accès aux ressources universitaires (grâce à l'inscription administrative).
- Il met en place un partenariat pédagogique, artistique et scientifique plus fécond car celui-ci se déploie davantage au niveau des équipes pédagogiques qu'au niveau institutionnel. Cette «infusion» des enseignants universitaires avec le reste des intervenants artistiques, pédagogiques et techniques enrichit la vision et la réflexion globale sur la formation supérieure spectacle vivant et vice-versa ; au niveau organisation et management, cela constitue une « équipe unique » à part entière et non pas deux entités étanches. Au bout du bout, cela permet une montée en qualité de la formation proposée au bénéfice des étudiantes et étudiants concernés, et une maquette unique qui fait sens entre la pratique et la théorie appliquée.

A noter : certains des cours des professeurs du département de musicologie Rennes2 ont lieu dans les locaux du Pont Supérieur (comptabilisés à l'heure près dans le BP), ce qui permet d'avoir un suivi vérifié au réel des cours assurés par les professeurs de Rennes2 et d'avoir un contrôle au moment de la refacturation.

C. Transition environnementale, égalité entre les femmes et les hommes, accessibilité

1. Transition environnementale

A la demande de la Région Bretagne, le Pont Supérieur indique lors du dépôt de sa demande de contribution depuis 2022 en quoi il contribue à une meilleure prise en compte des enjeux suivants (objectifs et moyens mis en œuvre) : transition environnementale, prise en compte des droits culturels des personnes, égalité entre femmes et hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, éducation artistique et culturelle (nombre et types d'actions, publics ciblés, sur quels temps).

Depuis plusieurs années, le Pont Supérieur est engagé dans la promotion de pratiques sociales responsables :

- Distribution de goodies éco-responsables et fabriqués en France : gourdes en verre pour la réduction de la consommation de plastique, sacs tote bag 100% coton biologique.
- Limitation de l'impression de documents désormais accessibles via des liens hyper textes.
- Contribution à des initiatives de recyclage et de tri sélectif.
- Promotion d'un usage responsable des transports : système de location partagée de vélos, vélos de service, déplacements en train privilégiés.

D'autres pratiques associées, sont aussi des leviers d'action en faveur de la diminution de l'empreinte carbone de l'établissement (exemples : conseils d'administration en visioconférence, forte diminution d'impression de documents, fin de contrat LDD d'un véhicule de service, remplacement d'un VS essence par un VS à l'éthanol, mise en place forfait mobilités durables pour les agents permanents...)

2. Égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les violences sexuelles et sexistes

(voir chapitre démarche qualité)

Dans le cadre des priorités fixées par le ministère de la Culture en matière d'égalité, Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiantes et étudiants, de l'ensemble des équipes administrative, pédagogique, artistique et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières.

Actions notables en 2022

Un forfait de 600 euros attribués par le ministère de la Culture a permis de mettre en place deux temps de formation/sensibilisation aux VSS en présentiel (Rennes) et en distanciel (Nantes) à destination de la communauté étudiante par HF Bretagne. Le violentomètre, nouvel outil de lutte contre les VSS élaboré par la Région Bretagne a été diffusé et mis à disposition au sein des locaux du Pont Supérieur. Le kit pour agir contre le sexisme publié par le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle a été distribué aux agents permanents du Pont Supérieur. Les deux référents Égalité ont suivi les journées de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans les arts et la culture organisées conjointement par La DRAC Bretagne, Rennes Métropole et la Ville de Rennes. Les coordonnées de la nouvelle cellule externe de signalement du ministère de la Culture, à compter du 8 octobre 2022 ont été diffusées auprès de la communauté étudiante et mises à jour sur le site internet du Pont Supérieur (Nouveauté : cette cellule de signalement prendra également en charge les situations relevant du harcèlement moral, de menaces ou tout autre acte d'intimidation.). Le guide de prévention et de lutte contre les VHSS à destination des étudiantes et étudiants édité par le ministère de la Culture sera également mis en ligne dès sa mise à jour début 2023.

3. Accessibilité

Pour toute demande d'entrée en formation de personnes en situation de handicap, la référente handicap mise en place depuis avril 2022 (actuellement la directrice générale) peut être contactée pour « tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les formations proposées » (loi handicap du 11 février 2005). Nous proposerons un premier entretien de manière à étudier dans une démarche de co-analyse, les besoins et les réponses par rapport aux contraintes liées au handicap ; ces premiers échanges permettent de bien identifier avec la personne les exigences et conditions de la formation, puis de déterminer les éventuelles adaptations du parcours et les aménagements possibles des examens ou préciser une orientation vers une autre structure.

D. Dossier DNSPM valant grade licence

Contexte

A partir de l'automne 2020, le ministère de la Culture a souhaité franchir une étape supplémentaire pour l'intégration des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels au sein du système LMD. Il s'agit, par le grade de licence conféré aux titulaires du diplôme national supérieur professionnel (DNSP), de valoriser le positionnement et la qualité des écoles du spectacle vivant (musique, théâtre, danse et arts du cirque) et de mieux répondre aux objectifs de lisibilité des diplômes et de leur reconnaissance au sein de l'espace européen et international de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi le ministère de la Culture a estimé que c'est par l'excellence technique et le caractère professionnalisant à haut niveau que ces formations doivent bénéficier du grade de licence et s'inscrire pleinement dans le LMD.

Le 21 décembre 2021, Le Pont Supérieur à l'instar de l'ensemble des pôles supérieurs du réseau Anescas a déposé un dossier de DNSPM valant grade licence. Fruit d'une très longue réflexion et d'un travail collectif au département musique, ce dossier montre comment l'établissement répond au cahier des charges du grade de licence défini par arrêté du 27 janvier 2020 et le cas échéant, comment il entend combler l'écart existant entre son projet actuel et le projet requis dans ce cadre.

En 2022, le Pont Supérieur n'a eu aucun retour de la part du ministère de la Culture sur son dossier. Pour autant, Le Pont Supérieur est d'ores et déjà prêt. Ce constat pose plusieurs observations énoncées ci-dessous ; à terme, cela met en péril la convention de partenariat Pont Supérieur avec l'Université Rennes2, cet accord étant valable dans un contexte de DNSPM conférant grade.

I - Ce « basculement » à la rentrée 2022-2023 s'explique par la concomitance de deux séries de conditions.

1. Des conditions circonstancielles

- Un calendrier contraint (vague B d'accréditation 2022-28) qui nous obligeait à déposer les nouvelles maquettes de formation pour Université Rennes2 et pour Le Pont Supérieur.
- La demande du ministère de la Culture faite aux écoles lors des Journées Anescas d'août 2021 que tous les dossiers de demande de DNSPM valant grade licence soient déposés pour fin décembre 2021.

2. Des conditions structurelles

Nos structures étant trop petites pour faire cohabiter deux systèmes en parallèle pour le valant grade :

- L'impossibilité de demander d'accréditer concomitamment les deux systèmes (celui, ancien à 3 licences et le nouveau à 2 licences et DNSPM). En effet depuis la création du Pont Supérieur en 2011, la faculté de musique et musicologie avait structuré son enseignement en 3 licences dont une spécifique aux étudiants du Pont Supérieur.
- L'obligation pour le Pont Supérieur de rénover son offre d'enseignement et ses maquettes pour se mettre en conformité avec les préconisations des experts.
- L'essoufflement du partenariat « historique » entre nos deux structures repérable à trois éléments :
 - o les difficultés persistantes à articuler les emplois du temps, vraisemblablement indépassables eu égard au fonctionnement de Université Rennes2.
 - o l'obligation pour les étudiants du pôle d'enseignement supérieur de renoncer à leurs notes pour parfaire deux systèmes de compensation des notes entre les modules.
 - o la perte de sens pour les étudiants du pôle d'enseignement supérieur sur les raisons du partenariat entre Université Rennes2 et le Pont Supérieur.

Autant d'éléments qui ont progressivement contribué à créer de la souffrance étudiante (exprimée lors des conseils d'administration du pôle d'enseignement supérieur).

- L'impossibilité, aussi bien matérielle (disponibilité des locaux) qu'humaine et financière pour le Pont Supérieur de faire cohabiter deux maquettes trop différentes combinée au refus des équipes de Université Rennes2, elles-mêmes engagées dans des négociations « tendues » au sein de leur UFR.

II – Une situation d'impasse majeure pour les étudiants du pôle d'enseignement supérieur : celle de la non-poursuite d'études dans le système LMD, si leur DNSPM n'est pas reconnu valant grade licence.

Comment les étudiants pourront-ils poursuivre leurs études en France ou à l'étranger, ? Quelles conséquences sur l'attribution de bourses sur critères sociaux, sur l'accès aux services du CROUS ? Quelles conséquences sur les mobilités sortantes et entrantes Erasmus+ au Pont Supérieur ?

III – Conséquences prospectives :

Le nombre d'étudiants concernés par cette situation est modeste : il s'agit de 4 promotions constituées d'une vingtaine d'étudiants soit 80 étudiants à mettre en regard des 37000 étudiants supérieur culture et des 2,97 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur français. Néanmoins, l'option de priver ces cohortes d'étudiants du Pont Supérieur de la rétroactivité de la reconnaissance du valant grade licence pour leur DNSPM pourrait avoir des conséquences directes sur les recrutements à venir, avec un impact majeur sur l'attractivité de la formation délivrée au Pont Supérieur.

Par voie de conséquence, cela aurait un impact sur les cohortes comptabilisées dans les effectifs du département de musicologie de Rennes2 et une mise en péril de la convention de partenariat Pont Supérieur/Université Rennes2, alors que cet accord est valable dans un contexte de DNSPM conférant grade licence.

E. Vers un plan national stratégique supérieur culture

A l'échelle nationale, l'Anescas (Association Nationale des Établissements Supérieurs de la Création et des Arts de la Scène) dont la directrice générale du Pont Supérieur est co-présidente, est aux côtés des services de l'État (DGCA et DGTTC) pour travailler à l'élaboration d'un plan stratégique supérieur culture dont les enjeux, qui ont été rappelés par Christopher Miles (DGCA) lors de la réunion de rentrée d'automne des établissements d'enseignement supérieur culture, sont :

- l'évolution de la cartographie de l'offre de formation et les modalités de financement,
- la structuration des pôles supérieurs d'enseignement artistique par regroupements ou par disciplines, la relation avec les universités.

F. Conseil Artistique et Scientifique

Durant l'année 2022, la mise en œuvre des deux projets de recherche durant l'année 2022 - l'un en musique, l'autre en danse – suite à l'appel à projet recherche du ministère de la Culture dans les écoles supérieures spectacle vivant, a pleinement mobilisé à la fois les équipes pédagogiques des deux départements ainsi que les moyens financiers en complément des subventions versées en 2021 dans ce cadre.

Pour rappel, en 2021 ont eu lieu en comité de direction les travaux préparatoires à l'installation du CAS et les quatre grands principes et orientations selon les statuts révisés de 2021.

1. Fonctions, enjeux, objectifs de la recherche au Pont Supérieur.
2. Modalités, dispositifs, partenariats, moyens.
3. Modalités des restitutions de la recherche.
4. Articulations avec les cursus d'enseignement.

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation des moyens affectés à la recherche, les réunions du CAS s'organisent par département et en fonction des nécessités, notamment, en vue de déposer un ou des dossiers d'appel à projet tel que celui du ministère de la Culture recherche dans les écoles supérieures spectacle vivant.

G. Formation professionnelle

1. Certification Qualité Qualiopi

Le Pont Supérieur a reçu en mai 2022 de l'AFNOR son certificat Qualiopi, valable du 18/05/2022 au 17/05/2025, pour l'ensemble de ses actions de formation ainsi que les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

La certification Qualiopi ([en annexe](#)) - nouvelle contrainte réglementaire obligatoire pour les organismes de formation - atteste de la qualité des processus et du fonctionnement des prestataires de formation et de développement des compétences. C'est le sésame pour obtenir des fonds publics de la formation professionnelle ou des fonds mutualisés. Une visite de contrôle par le même auditeur habilité par l'AFNOR interviendra dans 18 mois.

Au-delà du coût financier pour la structure et de la préparation à l'audit qui aura été fortement mobilisatrice pour l'équipe (8 agents permanents concernés), le processus Qualiopi a été une opportunité d'améliorer l'organisation du Pont Supérieur, et ce, dans toutes les composantes de sa structuration.

2. Bilan pédagogique et financier 2022

([bilan en annexe](#))

Comme chaque année, le Pont Supérieur réalise la télé saisie du bilan pédagogique et financier 2023 retraçant l'activité de dispensateur de formation professionnelle en 2022 ; le total des produits réalisés au titre de la formation professionnelle s'élève à 171 479 euros.

La formation continue au Diplôme d'État de professeur de musique, les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, ainsi que les formations courtes en danse mises en œuvre dans le cadre du partenariat avec le CNFPT sont autant de dispositifs relevant de la formation professionnelle.

Le partenariat triennal avec le CNFPT : dispositifs de formation professionnelle développés par le département danse. Comme chaque année, deux stages, de 24 heures chacun soit 4 jours, ont été mis en place en partenariat avec le CNFPT, délégation interrégionale grand ouest :

- "Promouvoir ses projets pédagogiques et artistiques" qui a réuni 15 stagiaires.
- "Chorégrapheur pour les enfants de 4 à 10 ans" qui a réuni 22 stagiaires.

Ces stages sont fortement plébiscités par les stagiaires (résultats enquête de satisfaction à l'issue de chaque stage) ; ceux-ci sont issus soit des collectivités employeurs soit de structures d'enseignement chorégraphiques privés. La visibilité de ces propositions de formation professionnelle au national (référéncés au catalogue CNFPT) et la très forte demande incite à répliquer certains stages thématiques 2 ou 3 fois de suite.

H. [Ressources humaines](#)

1. Mouvements de personnel permanent

([synthèse RSU en annexe](#))

Moins de mouvements au cours de l'année comparativement à 2021 (stabilisation de l'équipe des agents permanents) et suppression de deux postes de titulaires à temps complet (Catégorie B et catégorie A)

Départs

Laetitia Boursat-Joalland (remplaçante de la RAF pendant son congé maladie / fin de CDD le 07.01.2022)

Mikael Dufresne (agent d'accueil du site de Nantes / fin de CDD le 15.03.2022) ;

Catherine Rondolotto (chargée du suivi de la FPC et de l'insertion professionnelle / fin de CDD le 31.05.2022)

Clémentine Lepetit (agente d'accueil du site de Nantes / fin de CDD le 30.06.2022) ;

Ludovic Potié au 01.08.2022 (directeur du département musique / disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01.08.2022, en vue d'un départ en retraite le 01.02.2023)

Natacha Cliquet (RAF / mutation vers une autre collectivité le 01.10.2022)

Modifications du temps de travail

- Passage à temps complet de la chargée de communication le 01.09.2022

- Baisse du temps de travail du poste d'agent d'accueil du site de Nantes à partir de la rentrée universitaire 2022-2023

Renforts

- De janvier à août 2022 : recrutement d'un RAF en renfort, pour compenser le temps partiel thérapeutique de la RAF titulaire et travailler sur différents outils budgétaires

2. Actualités notables en 2022

- Stabilisation du poste de responsable administratif et financier. L'agente titulaire du poste de RAF a quitté le Pont Supérieur par voie de mutation. Un nouvel agent contractuel (CDD de trois ans) a été recruté au 1er octobre 2022, suite à une procédure de recrutement.
- Évolutions importantes dans l'organigramme du département musique, avec une nouvelle vision de la gouvernance (directeur du département musique / coordonnateurs pédagogiques désormais sur emplois permanents), et la création d'un poste de coordonnateur technique du site de Rennes.
- Désignation d'un 2ème assistant de prévention, basé sur le site de Rennes.
- Élections des représentants du personnel permanent au CA en octobre 2022, pour un nouveau mandat de 3 ans.
- Délibération pour fixer le taux de rémunération des personnes recrutées dans le cadre de l'intermittence (GUSO).
- Encadrement et suivi plus poussé des volumes d'heures de vacation des intervenants du département musique (en lien avec la nouvelle maquette pédagogique du DNSPM).
- Mise en place d'un document "représentation du personnel permanent et modalités du dialogue social au Pont Supérieur".
- Rédaction et mise en œuvre d'une charte pour le télétravail (après la période post pandémie Covid-19 qui a vu la généralisation du travail à distance).

I. Démarche qualité

1. Évaluation des enseignements par les étudiantes et étudiants et instances de perfectionnement (EEE)

Déjà mis en œuvre depuis plusieurs années au département danse, en déclinaison de la mise en place d'une EEE dans l'enseignement supérieur général qui devient progressivement une exigence (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master), le département musique a commencé à déployer ses modalités d'EEE dès fin 2022. L'EEE se présente comme un dispositif d'enquête régulière qui vise à identifier les forces et les faiblesses d'un enseignement afin d'y apporter des améliorations.

Cette démarche permet aux enseignants d'avoir un retour des étudiantes et étudiants sur certains aspects de leur enseignement (l'organisation du cours, les supports de cours, les méthodes pédagogiques, les interactions, les évaluations des apprentissages). Elle peut être une source d'informations pertinentes par rapport à des points précis qui questionnent.

Elle permet également aux étudiantes et étudiants d'exprimer leur point de vue au sujet de l'environnement d'apprentissage et d'aider les enseignants à mieux cerner leurs attentes et préférences.

2. Égalité, lutte contre les VHSS

Depuis 2019, en sa qualité d'établissement public d'enseignement supérieur accrédité Le Pont Supérieur s'inscrit dans la démarche impulsée par le ministère de la Culture et s'engage à mener et faire vivre en son sein une réflexion en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour affirmer son refus de toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence. Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiantes et étudiants, des stagiaires, de l'ensemble des équipes administrative, pédagogique, artistique et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières. Le Pont Supérieur dispose d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que d'une procédure interne de signalement

Les actions déjà mises en œuvre :

- Mai 2019 à destination de l'ensemble de l'équipe administrative : formation 1 journée de sensibilisation au sujet de l'Égalité femmes hommes. (15 personnes au total).
- Mai 2020 : formation de l'encadrement supérieur, de la prévention contre la lutte contre les violences sexuelles et sexistes par Isabelle Eon d'Oxalis (2 référents égalité).
- Février 2021 : session de formation contre les violences sexistes et sexuelles, à destination des étudiantes et étudiants – webinaire commun Le Pont Supérieur / EESAB (4 étudiantes et étudiants du Pont Supérieur).
- Mai 2021 : journée de formation aux Violences sexistes et sexuelles pour les directions d'établissement enseignement supérieur culture de Bretagne, organisée à l'EESAB (2 personnes : chargée des RH et référente égalité).
- Octobre 2021 : formation à la conduite d'entretiens sensibles, webinaire par Workplace options organisé par le ministère de la Culture (1 référente égalité).
- Novembre 2022 Distribution en interne du kit pour agir contre le sexisme publié par le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle.
- Mai 2022 : « violences sexistes et sexuelles lors des événements » organisé par le pôle de coopération des acteurs de musiques actuelles en Pays de la Loire (1 coordonnateur technique du département musique).
- Juin 2022 « devenir référent harcèlement sexuel et agissement sexiste au sein de structures culturelles » organisé par Le Jardin Moderne (1 référente égalité nouvellement arrivée dans l'équipe administrative).
- Novembre 2022 : journée de sensibilisation autour de la question du harcèlement et des violences sexistes et sexuels dans la culture (salle de la Cité, Rennes).
- Novembre 2022 : distribution du violentomètre, outil de lutte contre les VSS élaboré par le Conseil Régional de Bretagne à la faveur de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes du 25 novembre 2022.

3. Transition écologique : leviers d'action en faveur de la diminution de l'empreinte carbone

A la demande de la Région Bretagne, le Pont Supérieur indique lors du dépôt de sa demande de contribution depuis 2022 en quoi il contribue à une meilleure prise en compte des enjeux suivants (objectifs et moyens mis en œuvre) : transition environnementale, prise en compte des droits culturels des personnes, égalité entre femmes et hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, éducation artistique et culturelle (nombre et types d'actions, publics ciblés, sur quels temps).

Concernant la transition écologique, depuis plusieurs années, le Pont Supérieur est engagé dans la promotion de pratiques sociales responsables :

- Distribution de goodies éco-responsables et fabriqués en France · gourdes en verre pour la réduction de la consommation de plastique, sacs tote bag 100% coton biologique.
- Limitation de l'impression de documents désormais accessibles via des liens hyper textes.
- Contribution à des initiatives de recyclage et de tri sélectif.
- Promotion d'un usage responsable des transports : système de location partagée de vélos, vélos de service, déplacements en train privilégiés.
- Adoption depuis 2021 d'une délibération instaurant le forfait mobilités durables pour les personnels permanents.

4 / RELATION à l'ETUDIANT

A. Diversité de la population étudiante, statistiques générées

L'observation du pourcentage d'étudiants boursiers ainsi que leur échelon de bourse est une donnée qui permet d'apprécier la diversité sociale de la population étudiante. Pour l'année 2022-2023, le taux d'étudiants boursiers inscrits en formation initiale au Pont Supérieur est de 40,54 %.

à noter qu'En 2021-2022, 720 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du MESR, effectifs en baisse de 3,9 % en un an. La part des boursiers dans les formations ouvrant droit aux BCS est de 37,7 %.

Le pourcentage d'étudiants boursiers au Pont Supérieur est donc supérieur de 2,8 points par rapport à la moyenne nationale.

	Musique	Danse	Total
Effectif 2022-2023 étudiants boursiers en formation initiale	27	18	45
Pourcentage par rapport à l'effectif total :	Sur 73 soit 37%	Sur 38 soit 47%	Sur 111 Soit 40,54 %
Nombre de boursiers Obis	12	12	24
Nombre de boursiers échelon 7	2	0	2
Nombre de boursiers échelons 5,6,7	5	2	7

L'observation des diplômés par genre permet de disposer de données concernant la répartition hommes et femmes selon par domaine artistique (danse ou musique) et par esthétique et spécialité.

Si le nombre de diplômés en 2022 du Pont Supérieur est parfaitement égalitaire, il cache des réalités très différentes selon qu'il s'agisse de danse ou de musique, ou selon qu'il s'agisse de musiques actuelles, traditionnelles ou de musique classique à contemporain.

(document [diplômés 2022 par genre](#) en annexe)

B. Conditions de vie

Le Pont Supérieur est attaché à créer les conditions de la réussite et dispose pour cela de plusieurs leviers, financés par des crédits fléchés comme ceux de la CVEC ou ceux du programme 361 destinés à l'accompagnement de la vie étudiante, l'aide à la mobilité internationale et l'appui à la structuration des écoles de l'enseignement supérieur culture (ESC).

Les dossiers d'appels à projets (par exemple : recherche et valorisation dans les établissements supérieur spectacle vivant, aide à la mobilité internationale) ou d'appel à manifestation d'intérêt (par exemple : Culture Pro) - lorsqu'ils aboutissent favorablement - permettent également d'optimiser sensiblement la mise en œuvre de dispositifs. Ceux-ci contribuent à améliorer les conditions d'études et de vie étudiante au Pont Supérieur telles que le développement des mobilités notamment pour les étudiants boursiers ou le développement d'actions de professionnalisation.

Dans un contexte de gel depuis plusieurs années des montants des contributions au fonctionnement à mettre au regard d'une inflation qui a déjà atteint 5,2% en 2022, et de contextes réglementaires impactant sur le budget, ces crédits complémentaires, mais non pérennes, sont devenus indispensables à la soutenabilité budgétaire de l'établissement compte tenu des charges et missions qui pèsent sur l'établissement.

Le reversement de la quote-part de la CVEC au Pont Supérieur constitue un soutien précieux au financement de projets qui correspondent aux domaines de la CVEC. Comme par exemple celui de la prévention et de l'éducation à la santé (achat de filtres auditifs sur mesure, financement de la précarité menstruelle, dispositif de soutien psychologique en partenariat avec l'INSAART...).

Les crédits complémentaires du programme 362 du ministère de la Culture versés sous forme de montant forfaitaire permettent chaque année de financer par exemple des temps de sensibilisation aux VHSS. (inscrits dans la maquette de formation). Le Pont Supérieur dispose depuis 2022 de la charte égalité femmes hommes ainsi que d'une procédure interne de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes.

La mise en place d'un référent handicap permet à présent de tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les formations proposées. (loi handicap du 11 février 2005). ([fiche mission et activités du référent handicap](#) au Pont Supérieur en annexe).

D'autres actions participent également à l'amélioration d'accueil des étudiantes et étudiants telles que le financement d'emplois dans le cadre d'action d'accompagnement sur le campus (avec les fonds CVEC) ou bien encore l'achat et la distribution de gourdes en verre et tote bag éco-responsables, contribuant à créer un sentiment d'appartenance à une communauté étudiante.

A chaque rentrée universitaire, le Pont Supérieur s'attache à mettre à disposition de la communauté étudiante, y compris les étudiants internationaux, un certain nombre d'informations relevant de leur statut étudiant, telles que des guides et des supports de communication dédiés à la santé des jeunes édité par l'assurance maladie, le guide du ministère de la Culture mis à jour de prévention et à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuels, des affiches et plaquettes relatives à la cellule de signalement gratuite, anonyme et confidentielle, ou bien encore le guide de la rentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Certaines mesures présentées sont très largement applicables aux étudiants du Pont Supérieur. C'est le cas par exemple de la revalorisation des bourses sur critères sociaux, du gel des droits de scolarité, du gel des loyers des résidences CROUS, du maintien des repas à 1€ pour les étudiants boursiers.

Enfin, le Pont Supérieur attribue une subvention annuelle au BEPS (Bureau des étudiants du Pont Supérieur) pour soutenir l'association dans ses activités.

C. Participation des étudiantes et étudiants à la gouvernance

Depuis septembre 2021, suite à la modification des statuts, des élections de représentants des étudiantes et étudiants au conseil d'administration ont désormais lieu chaque année en début d'année universitaire, dans le courant du mois de septembre.

Celles-ci se sont déroulées en distanciel via l'utilisation d'une plateforme numérique Balotilo, de façon à simplifier la démarche et créer les conditions d'un meilleur taux de participation à ces élections. En septembre 2022, le taux de participation à ces élections était de 40,5% pour le département danse et de 37,1 % pour le département musique.

La taille de l'établissement et son petit nombre d'étudiants permettent une très grande connaissance de chacun. Au-delà de la relation individuelle liée au développement de sa spécialisation, de nombreux temps de dialogue et d'échanges sont institués comme par exemple auprès des étudiants musiciens du DNSPM :

- Deux conseils pédagogiques par semestre.
- Réunion spécifique à chaque esthétique et à chaque promotion, une à deux fois par semestre.
- Présentations de travaux mensuels avec retour personnalisé.
- Enseignement et suivi sur la méthodologie des projets (notes d'intention, dossiers de présentation, fiches techniques ...).
- Sorties spectacles nombreuses (lors des festivals No Border, Folle Journée, ...).

La mise en place d'EEE (évaluations des enseignements par les étudiantes et étudiants) constitue également un dispositif (anonyme) de dialogue entre la communauté étudiante et leur école. Cette démarche permet aux enseignants d'avoir un retour sur certains aspects de leur enseignement (l'organisation du cours, les supports de cours, les méthodes pédagogiques, les interactions, les évaluations des apprentissages). Elle peut être une source d'informations pertinentes par rapport à des points précis qui questionnent.

Elle permet également aux étudiantes et étudiants d'exprimer leur point de vue au sujet de l'environnement d'apprentissage et d'aider les enseignants à mieux cerner leurs attentes et préférences.

5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES et INTERNATIONALES

Le Pont Supérieur, de par son positionnement à l'échelle de l'enseignement supérieur, déploie des axes de développement à l'international selon deux orientations principales : une volonté affichée d'inscription dans le paysage européen Licence-Master-Doctorat d'une part, et d'autre part une déclinaison de partenariats internationaux singuliers dont la nature et les modalités constituent une plus-value certaine au cœur des formations mises en œuvre en danse et en musique au Pont Supérieur.

Grâce à la charte [Erasmus+](#), le Pont Supérieur s'inscrit dans un programme d'échanges cofinancé par l'Union Européenne. En signant des accords interinstitutionnels avec d'autres écoles supérieures européennes, le Pont Supérieur s'engage à coopérer sur l'échange d'étudiantes et étudiants musique et/ou de personnel dans le cadre d'Erasmus+. Ils s'engagent mutuellement à respecter les exigences de qualité de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur dans tous les aspects de l'organisation et de la gestion de la mobilité, et conviennent d'une série de mesures quantitatives et qualitatives pour assurer une mobilité de haute qualité et d'impact.

Le Pont Supérieur est membre de l'[Association Européenne des Conservatoires](#) et profite de ce réseau rassemblant plus de 300 institutions réparties dans 57 pays en Europe et dans le monde. L'AEC initie une réflexion collective sur l'évolution de l'enseignement artistique supérieur musical, et soutient les établissements membres par son expertise et l'organisation d'événements à l'échelle européenne.

Alors que la coopération entre Nantes Métropole et la Province de Québec continue de se distinguer, Le Pont Supérieur a signé un accord de partenariat pour 5 années avec [L'École de danse de Québec](#) et le [Cégep de Sainte-Foy](#). Les trois établissements d'enseignement déclarent leur intention de collaborer dans plusieurs domaines (mobilité étudiante, enseignante et professionnelle, organisation de cours et séminaires mutualisés, réalisations artistiques et pédagogiques partagées, activités de recherches communes, publications conjointes à caractère scientifique ou technique) qui sont autant de promesses d'échanges féconds au bénéfice des étudiantes et des étudiants en danse.

A. Mobilités internationales

Le développement de l'accompagnement des étudiantes et étudiants souhaitant réaliser une mobilité internationale se poursuit avec la coordinatrice ERASMUS+ et en collaboration avec l'équipe pédagogique. En 2022, une vidéo a été finalisée, notamment grâce à l'aide financière du programme, pour la promotion des mobilités internationales. Elle présente des témoignages d'étudiants ayant réalisé une partie de leur cursus à l'étranger ou au Pont Supérieur pour les étudiants entrants. La vidéo a été intégrée au site internet de l'établissement.

Pour encourager les mobilités, les bourses ERASMUS+ calculées dans l'enveloppe de la convention en cours avec l'Agence ERASMUS+ France peuvent être cumulées si les conditions sont remplies, avec l'aide à la mobilité internationale (AMI) dans le cadre des programmes d'échanges. Ce dispositif relayé par la DGCA et la DG2TDC a été reconduit en 2022.

1. Des freins techniques

Suite à de nombreux bugs des logiciels de gestion des mobilités, l'Union européenne a effectué des changements de logiciels. La version test de ce nouvel outil est prévu pour janvier 2023.

Le second logiciel EASY développé par l'AEC, Association Européenne des Conservatoires, actuellement utilisé par la majorité des structures européennes dans le domaine du spectacle vivant pour la gestion des candidatures connaît également un projet de changement d'utilisation, qu'il faudra prendre en compte et pour lesquelles il est indispensable de s'adapter.

2. Mobilités ERASMUS+ entrantes

En mai 2022, une étudiante allemande de Mannheim et une étudiante estonienne de Tallinn ont été sélectionnées pour participer à un échange ERASMUS+ au sein du Pont Supérieur. Elles ont annulé leur mobilité au cours de l'été pour des raisons personnelles. L'étudiante estonienne de Tallinn a intégré en 2022 la troisième année du DNSPM suite à son échange ERASMUS+ réalisé en 2021.

Un étudiant musicien flûtiste de nationalité ukrainienne a été accepté en cours d'année, dès mars 2022, dans le cadre d'accueil de réfugiés ukrainiens, coordonné par le ministère de la Culture et l'association ANESCAS. Il n'a finalement pas donné suite.

3. Mobilités ERASMUS+ sortantes

Mobilité étudiante

Au cours du premier semestre, 8 étudiantes et étudiants intéressés pour un échange en septembre 2022 ont été accompagnés pour constituer leurs dossiers auprès de différentes structures en Europe. Malheureusement un taux très faible de réponses positives a pu être observé. En effet, les établissements étrangers ont reçu un très grand nombre de dossiers en cette période après COVID où les échanges ont pu reprendre, ce qui engendré une très forte concurrence (beaucoup de dossiers pour très peu de place dans des enseignements spécifiques par instrument/esthétique). Une étudiante pourra réaliser sa mobilité en Espagne, en 2023 au cours du semestre de printemps.

Une étudiante en clarinette a effectué sa mobilité au cours du semestre de printemps au conservatorio di musica "Santa Cecilia" de Rome en Italie. Un bilan avec le directeur du département musique, le responsable des cursus et la coordinatrice ERASMUS+ a été réalisé à son retour.

Mobilité enseignante

La conférence à KMH Stockholm prévue en février 2022 a été annulée pour raisons sanitaires. Les mobilités d'enseignement prévues initialement pour 3 enseignants n'ont pu être réalisées.

L'invitation d'une professeure de chant lyrique pour réaliser une masterclass au conservatoire professionnel de Torrente à Valence n'a finalement pas abouti.

Une mobilité pour un professeur de musiques traditionnelles au sein de l'université des arts de Tirana en Albanie a été initiée.

4. Participation aux conférences

Le directeur du département musique a participé à l'assemblée générale de l'AEC qui s'est tenue à Lyon en novembre 2022.

Le responsable des cursus artistiques n'a finalement pas pu se rendre en septembre 2022 à la réunion annuelle des coordinateurs des relations internationales de l'AEC.

La coordinatrice a participé à l'atelier de lancement AC131 Erasmus+ de l'enseignement supérieur organisé par l'agence ERASMUS+ France à Bordeaux le 15 novembre 2022.

B. Autres partenariats internationaux

Projet hybride ERASMUS+ avec la KMH, Stockholm, Suède

Suite à la demande de Olof Misgeld, responsable de la formation licence-master d'artiste interprète musicien au royal college of music KMH Stockholm, le Pont Supérieur musique s'organise pour accueillir en 2023 28 étudiantes et étudiants et 6 enseignants suédois. 12 étudiantes et étudiants et 5 enseignants du Pont Supérieur seront mobilisés, l'encadrement sera réalisé par des étudiantes et étudiants en master Artistes des musiques traditionnelles. Un programme hybride ERASMUS+ est en cours de construction. Il mobilise 5 ECTS dans la maquette de chacun des établissements, avec de la mise à disposition d'enseignants (6 séances en distanciel & 5 jours de travail en présentiel entre le 28 mars et le 1er avril 2023). Il s'agit de la mise en place du projet qui avait fait l'objet d'un dépôt de dossier Culture Pro en 2020 sans que cela aboutisse financièrement. Objectifs : travaux collectifs avec transmission horizontale, verticale et accompagnement à la création artistique danse et musiques traditionnelles. Les fonds européens mobilisés, financeront le voyage (en train) et l'hébergement à Rennes. Les temps de travail préalables entre étudiantes et étudiants français et suédois s'effectueront à distance en langue anglaise.

Projet hors union-européenne

Dans le cadre de la nouvelle convention tripartite avec l'École de danse du Québec, le Cégep de Sainte Foy à Québec signée en août 2022 ([en annexe](#)), l'activation de ce partenariat se déploiera selon trois axes en 2023 (l'audition des postulants français à l'EDQ aura lieu au Pont Supérieur-Nantes en février 2023, une délégation d'étudiantes et étudiants de l'EDQ sera en séjour à Nantes au théâtre Francine Vasse en avril 2023, avant d'envisager un voyage d'études des étudiant.es du département à Québec à l'hiver 2024. Nantes Métropole dont les axes de coopération sont très construits et solides avec la Province du Québec, a été sollicitée pour accompagner financièrement le Pont Supérieur dans la réalisation concrète des axes de partenariat avec l'EDQ et le Cégep Sainte Foy.